



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 21989

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur l'usage de langues étrangères, notamment l'anglais, pour les messages d'accueils et d'attente sur les lignes téléphoniques dans les services administratifs placés sous son autorité. Il souhaite connaître les raisons qui ont motivé la décision de ne pas utiliser exclusivement le français, comme le prescrit l'article 2 de la Constitution.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la défense et à l'usage de la langue française pour les messages d'accueil et d'attente sur les lignes téléphoniques. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est un ministère essentiellement européen dont les activités sont tournées vers l'international. Bien que l'article 2 de la Constitution prescrive l'utilisation exclusive de la langue française, il faut aussi tenir compte de l'usage de la vie quotidienne. À ce titre, les différents services du ministère sont en relation avec de plus en plus d'interlocuteurs qui s'expriment en anglais. C'est la raison essentielle qui a motivé l'usage de la langue anglaise pour les messages téléphoniques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21989

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 avril 2008, page 3572

**Réponse publiée le :** 19 août 2008, page 7073